Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-200059830-20251217-116CM11DEC25-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la commune de Val d'Oust

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025.

Convocation : 4 décembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 décembre, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

Présents : Mme AUGUSTE Carine - M. BIGOT Alain – M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - M. COAT Thierry - M. DANIEL Pierre - Mme DENOUAL Lydia - M. DUBOIS Jean-Paul - M. GABILLET Jannick *(à partir de la délibération n° 2025_109)* - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline– M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte (arrivée à 19h05) - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie *(à partir de la délibération n° 2025_110)* – Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - - M. VERONIQUE Jean-Louis.

Pouvoirs : Mme BLANCHON Evelyne ayant donné pouvoir à Mme Charlotte LEGUE - M. BOSCHET Alexandre ayant donné pouvoir à Mme GEFFROY Nathalie - Mme JARRY Martine ayant donné pouvoir à M. Pierre DANIEL - Mme REVEL Amandine ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) : Mme LE JOSSEC Marlène.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : - 20,
- 21 à partir de la délibération 2025_109
- 22 à partir de la délibération 2025_110

Votants : - 24,
- 25 à partir de la délibération 2025_109
- 27 à partir de la délibération 2025_110

DEL_2025_116_FINANCES : Ouverture d'une ligne de Trésorerie.

Madame le Maire laisse la parole à Mme l'Adjointe aux finances qui rappelle que :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°84-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres De Gestion ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 septembre 2022 approuvant l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes peut nécessiter la souscription d'une ligne de trésorerie, Il est proposé aux membres du Conseil de souscrire une ligne de trésorerie. 4 établissements bancaires ont été consultés.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-200059830-20251217-116CM11DEC25-DE

- La Banque Postale
- La Caisse d'épargne
- Le Crédit Mutuel
- Le Crédit Agricole

La demande d'ouverture de ligne de trésorerie portait sur un montant de 1 000 000 €. Les établissements bancaires, or la caisse d'Epargne, ne proposent pas de ligne de Trésorerie de ce montant. Aussi, ils ont répondu sur les montants maximums auxquels ils peuvent répondre et ont proposé sinon des conditions financières pour un prêt relais offre répondant davantage au besoin de la Commune.

Les offres proposées sont les suivantes :

LIGNE DE TRESORERIE	**CREDIT AGRICOLE**	**CAISSE D'EPARGNE**		**BANQUE POSTALE**	**CREDIT MUTUEL**
Plafond	**600 000,00 €**	**1 000 000,00 €**		**495 000,00 €**	**350 000,00 €**
durée	1 an	1 an		1 an	2 an
intérêts	trimestre	trimestre		trimestre	trimestre
Minimum des tirages et remboursements	5 000,00 €	aucun montant minimum		10 000,00 €	10 000,00 €
Taux Fixe	Euribor 3 mois moyenné +1,08%	Ester +0,55 %	A titre indicatif l'ester est de 1,93% au 26/11/2025	3,23%	Euribor 3 mois moyenné +0,77%
base de calcul	exact / 365J	exact / 365J			360 jours
Index 01/10/2025	2,03%				2,06%
option : *Taux variable (Taux flooré)*	3,11%				
Commission d'engagement	NEANT				0,25% du montant
Frais de mise en place	0,15% (900 €	0,1% (1000 €)		0,1% (495€)	
Commission de non utilisation	NEANT	0,10% de la différence entre le montant de la LT et l'encours quotidien moyen		0,22%	NEANT
Validité de l'offre 2 semaines	17/12/2025	le 12/12		le 12/12	20/12/2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-200059830-20251217-116CM11DEC25-DE

PRÊT RELAIS	CREDIT AGRICOLE		BANQUE POSTALE		CREDIT MUTIEL	
Montant	800 000,00 €		1 000 000,00 €		500 000,00 €	
Type	Crédit court terme in fine				taux révisable	
Durée	24 mois		24 mois		36 mois	
Périodicité	Trimestrielle		Trimestrielle		Trimestrielle	
Différé	Partiel 21 mois : paiement trimestriel des intérêts/paiement du capital au terme du prêt		Paiement trimestriel des intérêts/ Paiement du capital au terme du prêt		Paiement trimestriel des intérêts/ Paiement du capital au terme du prêt	
Amortissement du capital	In fine		In fine		In fine	
Taux	Variable : 2,98% = euribor 3mois soit un taux plancher de 0,94%		3,21% (taux proportionnel)		3,415% révisable	
Fréquence des révision index	mensuelle					
A titre indicatif Echéances trim à taux variable (si déblocage immédiat avec hypothèse taux constant	7 échéances à 5 960,00 € (intérêts puis une échéance de 805 960 € (capital + intérêt)	847 680,00 €	8 échéances. Échéance 1 : 8025€/trimestre (dernière échéance : 1 008 025 €)	1 080 250,00 €	12 échéances (simulation amortissement progressif)	562 099,98 €
Frais dossier	1 200 €(0,15%)		1 000 € (0,10%)		500 000,00 €	
Garantie	NEANT		NEANT			
Classification Gissler	1A*					
	Cout global du crédit à taux variable si déblocage immédiat et complet, hyp taux constant	48 880,00 €	Cout global du crédit	64 200,00 €	Cout global du crédit	62 099,98 €

Considérant que le besoin actuel de la Commune est l'ouverture d'une ligne de trésorerie, il est proposé au Conseil de délibérer afin de :
Au regard des éléments présentés, il est proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à souscrire une ligne de trésorerie.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 22	Pour : 27	Majorité absolue : 14
Votants : 27	Contre : 0	Suffrages exprimés : 27
	Abstentions : 0	

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à souscrire une ligne de trésorerie.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-200059830-20251217-116CM11DEC25-DE

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire ou son représentant pour signer l'offre de la caisse d'Epargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un million d'euros aux conditions suivantes :
  - Plafond LT : 1 000 000 euros
  - Taux fixe : Ester +0,55 %
  - Intérêts trimestriels
  - Base de calcul ; exact / 365 J
  - Frais de mise en place : 0.1%
  - Commission de non-utilisation : 0,10% de la différence entre le montant de la LT et l'encours quotidien moyen

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Val d'Oust, le 12 décembre 2025.

Mme PRUNET Florence,
Maire.

Mairie de Val d'Oust (Morbihan)

Mme LE JOSSEC Marlène,
Secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication